

Cas Particuliers, Toilettes Sèches :

Type de Système :

Marque :

Le traitement des urines et de fèces est-il commun ? oui non

Présence d'une installation pour traiter les eaux ménagères ? oui non

Le dimensionnement de l'installation traitant les EM est-il adapté au flux estimé des eaux ménagères ? oui non

La cuve recevant les fèces et les urines est-elle étanche ? oui non

Existe-t-il une aire étanche pour le vidage de la cuve ? oui non

Est-elle conçue pour éviter tout écoulement ? oui non

L'aire est-elle à l'abri des intempéries ?

Les sous produits seront-ils compostés et valorisés sur la parcelle ? oui non

► **RELEVAGE :**

Un poste de relevage est-il prévu ? oui non

Si oui : En amont du prétraitement En amont du traitement En aval du traitement

► **REJET/ÉVACUATION DES EFFLUENTS TRAITÉS :**

Quel est le lieu prévu pour l'évacuation/rejet des effluents traités ?

Infiltration (tranchées à faible profondeur, dimensionnement : ____ ml)

Fossé Cours d'eau Puits d'infiltration Réseau Pluvial Autre

Si autre, préciser : _____

La perméabilité du sol est-elle suffisante pour l'infiltration ? oui non

Rejet vers le milieu superficiel : (fossé, cours d'eau, Réseau pluvial)

- **Existe-t-il une autorisation de rejet écrite du gestionnaire du milieu récepteur prévu ?**
(Voir autorisation jointe au dossier de demande)

oui non Sans objet

- **Date de l'autorisation :** __/__/____

Rejet par puits d'infiltration :

- **Existe-t-il une autorisation communale ?**

oui non Sans objet

- **Date de l'autorisation :** __/__/____

Attestation de conformité du projet d'installation ANC au regard des prescriptions réglementaires (Compte-rendu de contrôle de conception)



Communauté de Communes GARTEMPE SAINT-PARDOUX



engagement du demandeur

Je soussigné m'engage :

- sur l'exactitude des renseignements fournis
- à réaliser les travaux de mon installation conformément à ce dossier et aux prescriptions du DTU 64.1
- à ne démarrer les travaux qu'après réception de l'avis favorable du Maire de ma commune sur mon projet
- à prévenir SAUR de l'achèvement prochain des travaux AVANT le remblaiement effectif des ouvrages afin de programmer la vérification technique de mon installation
- à assurer par la suite l'entretien et le bon usage de mon installation

signature :

A le / /

avis du technicien de SAUR

- CONFORME à l'arrêté du 07/09/2009 modifié ou à l'arrêté du 22/06/2007**

La filière d'assainissement projetée est conforme aux caractéristiques de l'habitation et aux contraintes environnementales identifiées sur le terrain

- NON CONFORME à l'arrêté du 07/09/2009 modifié ou à l'arrêté du 22/06/2007**

La filière d'assainissement proposée n'est pas adaptée aux caractéristiques de l'habitation et aux contraintes environnementales identifiées sur le terrain

signature :

A le / /

avis du Président de l'EPCI

- CONFORME (Tenir compte des observations éventuelles émises par SAUR)**

- NON CONFORME pour les motifs émis ci-dessus par SAUR**

Signature

A le / /

date de la demande :

n° du permis de construire :

demandeur :

nom :
prénom :
adresse :
(actuelle)
code postal :
commune :
tél :

lieu d'implantation de la construction :

commune :
code postal :
lieu dit :
nom du lotissement :
section cadastrale :
n° de parcelle :

installateur :

nom et prénom / société :
adresse :

tél :

ce dossier est à retourner dûment complété et signé à

COMMUNAUTE DE COMMUNES GARTEMPE SAINT-PARDOUX

SPANC

**16 Avenue de Lorraine
87290 CHATEAUPONSAC**

OBLIGATOIREMENT accompagné des documents suivants :

- un plan de situation : extrait du cadastre avec n° de parcelle et de section, échelle
- un plan de masse du dispositif au 1/200 ou au 1/500 sur lequel doit figurer nettement :
 - ↪ la position de l'habitation
 - ↪ la position des différents dispositifs constituant l'installation d'assainissement soumise à avis ainsi que les distances par rapport aux habitations voisines et aux limites de propriété
 - ↪ l'emplacement des puits, sources, ruisseaux...
 - ↪ la pente du terrain
- la justification du choix de la filière d'assainissement proposée par tout moyen : étude de sol, sondage pédologique, extrait de la carte d'aptitude des sols, ...
- dans le cas de rejet superficiel, une copie de l'autorisation de déversement signée du propriétaire du lieu de rejet prévu si le rejet se fait sur une parcelle voisine ou sur le domaine public
- une copie de la dérogation préfectorale si le rejet s'effectue par puits d'infiltration

caractéristiques de la construction

cette installation concerne

- une construction neuve
- une réhabilitation ⇒ avec permis de construire sans permis de construire

caractéristiques de l'habitation

- surface de l'habitation : m²
- maison individuelle → résidence principale secondaire
- groupe de logements → nombre de logements :
- autres :

nb de WC : salles de bain : chambres : cuisines :

caractéristiques du terrain

superficie du terrain : m²
pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :
 faible (<5 %) moyenne (entre 5 et 10 %) forte (>10 %)

y a-t-il un captage d'eau (puits / forage) à proximité des ouvrages ?

oui non ne sais pas
→ si oui, distance entre ce captage et le dispositif d'assainissement prévu : m

destination des eaux pluviales

réseau de surface (fossé, caniveaux...) infiltration sur la parcelle
 rétention (cuve, mare...) autre (préciser) :

caractéristiques de la filière

PRETRAITEMENT :

volume de la fosse m³
 ventilation prévue oui non
 extracteur ? oui non → si oui statique éolien
 préfiltre ? oui non → si oui intégré séparé (si séparé volume = l)
 bac à graisses ? oui non → si oui volume = litre(s)

Rappel

Le projet doit **OBLIGATOIREMENT** comporter un dispositif de ventilation en sortie de fosse, équipé d'un extracteur statique ou éolien.
le rejet des eaux pluviales en tout point d'une filière d'Assainissement Non Collectif est **STRICTEMENT INTERDIT**

TRAITEMENT:

- tranchées d'épandage → nb de tranchées : longueur totale d'épandage : m
- lit d'épandage de m²
- lit filtrant non drainé à flux vertical de m²
- terre d'infiltration de m²

Ces solutions sont à privilégier lorsque la surface disponible de la parcelle est suffisante et lorsque l'aptitude du sol à l'infiltration est satisfaisante

- lit filtrant drainé à flux vertical
- lit filtrant drainé à flux horizontal
- lit filtrant à massif de zéolithe

→ surface : m²
 largeur : m
 longueur unitaire : m

Ces solutions sont à privilégier dans le cas de sols à faible perméabilité et/ou de faible épaisseur.

Si aucune des solutions précédentes n'est possible, des solutions exceptionnelles peuvent être autorisées **UNIQUEMENT** dans le cas d'une réhabilitation.

→ raison pour laquelle les solutions ci-dessus ne sont pas envisageables :

→ présentation et dimensionnement de la solution exceptionnelle proposée:

Microstation (filière agréée uniquement) Marque et dimensionnement :